



Tulle, le

14 NOV. 2019

LE PRESIDENT



Commune de Brignac la Plaine
A l'attention de M. le Maire
Philippe MOUZAT
Mairie
4, Place de la Mairie
19310 BRIGNAC LA PLAINE

OBJET : Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brignac la Plaine

Monsieur le Maire,

Par courrier du 21/09/2019, vous avez sollicité l'avis du Conseil Départemental de la Corrèze, en tant que personne publique associée, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 19/09/2019.

Après examen des pièces constitutives du dossier transmis, le Conseil Départemental de la Corrèze émet un avis favorable sur ce projet de document d'urbanisme, sous réserve des remarques suivantes.

Le zonage et le règlement écrit reflètent votre volonté de limiter l'étalement urbain et de rationaliser l'usage du territoire communal. Les contraintes d'accès et de recul par rapport aux voies départementales, définies dans le Règlement de la Voirie Départementale (R.V.D.), sont bien reprises dans votre document.

Votre PLU prévoit une liste de bâtiments admis à changer de destination. Nous vous alertons sur le fait que ce changement de destination peut conduire à la modification des exigences d'accès éventuels aux voies départementales. En effet, l'usage d'une desserte pour une maison d'habitation étant plus fréquent que pour un bâtiment agricole, de meilleures conditions de sécurité sont souvent nécessaires.

... / ...

Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) situées le long de la RD 39 :

- la desserte de l'O.A.P. "Buissonnière" sur la RD 39 offre des garanties de sécurité suffisantes,
- la desserte par la voie communale de l'O.A.P. "Pré-Haut" permet de limiter le nombre d'accès donnant directement sur la RD 39,
- les conditions de visibilité et de sécurité au droit de la desserte envisagée pour l'O.A.P. "Zone Artisanale de Lescure" sont satisfaisantes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

